

d'avoir sa statue à Saint-Pierre de Rome. M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois et directeur de l'Archiconfrérie, disait dans sa circulaire aux différentes maisons d'Ursulines, en date du 14 août 1866 : " J'ai enfin à vous annoncer l'heureuse nouvelle que vous attendez toutes avec un vif désir et une sainte impatience ! Le 25 juillet, la (1) statue de votre Sainte Fondatrice a été placée à Saint Pierre de Rome. Quelle gloire pour votre saint Ordre, mes Révérendes Mères, quand on considère que les martyres, les reines canonisées, n'ont pas obtenu un pareil honneur ; que cet honneur n'a jamais été accordé à aucune sainte du ciel, à l'exception de quatre ou cinq, parmi lesquelles se trouve maintenant Sainte Angèle ! " Il n'y a pas encore quatre semaines que les Ursulines de Québec se réunissaient dans leur chapelle pour gagner l'indulgence plénière accordée à tout l'Ordre, (300 communautés), à la demande de Monseigneur Bartholini, Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites. C'était pour elles un grand jour de fête ainsi que l'avait été le jour précédent, fête de Sainte Ursule ; les prédicateurs parlèrent avec éloquence et chaleur de l'Archiconfrérie.

La sainte Eglise, évidemment, désire que Sainte Angèle soit de plus en plus honorée sur la terre comme protectrice de la foi et des mœurs de ses enfants. Un mot maintenant de ce qui est plus particulier à la section de l'Archiconfrérie des Ursulines de Québec.

Ce fut dans l'automne de 1863, que deux circulaires de M. Richaudeau nous annonçaient, l'une, l'établissement de l'Archiconfrérie, l'autre, l'impression du Manuel. Les avantages de la nouvelle association étaient faciles à saisir : convier d'une part les jeunes filles à renouveler au sein de la société, sous la protection de Sainte Angèle, le zèle religieux qui avait fait entreprendre à cette grande Sainte de ranimer la foi dans les familles, au moyen de l'instruction chrétienne des jeunes filles ; établir d'autre part des rapports plus fréquents de cordialité entre les différentes communautés, et offrir ainsi un des moyens les plus sûrs de développement pour l'Institut ; entrer dans les vues du Saint Père et de l'Episcopat canadien qui, appréciant la mission

1 La statue de la Sainte, en marbre, a 4 mètres 72c., celle de l'enfant 2m. 70c. Presque toutes les communautés d'Ursulines ont contribué pour payer l'artiste, qui a extrêmement bien réussi dans son travail. Le tout coûte 37,500 francs à Rome.